



La politique de la Confédération en matière de personnel qualifié est solidement établie

Berne, 07.12.2018 - Le 7 décembre 2018, le Conseil fédéral a approuvé le rapport final sur l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié. Depuis son lancement, en 2011, celle-ci a grandement contribué à une meilleure exploitation du potentiel de main-d'œuvre indigène. La politique de la Confédération en matière de personnel qualifié fera par conséquent partie intégrante des affaires ordinaires à partir de 2019.

Dans son rapport final sur l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié, le Conseil fédéral tire un bilan des mesures entreprises et confirme son engagement pour garantir la disponibilité de personnel qualifié en Suisse.

- Le potentiel de main-d'œuvre indigène a été davantage exploité : entre 2010 et 2018, l'offre de main-d'œuvre disponible en Suisse a augmenté de quelque 417 000 emplois équivalent plein temps (EPT). Plus d'un tiers de ces emplois, soit 148 200 EPT, découlent d'une participation plus élevée de la population indigène, en particulier des femmes, au marché du travail.
- Sur les 44 mesures arrêtées au niveau fédéral, 16 ont été mises en œuvre, 26 sont en phase de réalisation et 2 en phase de planification. Les cantons et les partenaires sociaux ont en outre pris des mesures ressortissant de leur compétence.
- Des conférences et campagnes nationales et cantonales ainsi que le site internet « Personnel qualifié Suisse » ont contribué à mieux faire connaître les aspects centraux de l'initiative.
- L'initiative a permis de sensibiliser l'économie et le public à la nécessité de prendre des mesures et de promouvoir la diffusion des bonnes pratiques.

- Le soutien de projets dans le cadre de l'initiative a donné de nouvelles impulsions et complété les mesures des partenaires.
- La pénurie de personnel qualifié demeure toutefois une réalité en raison du changement démographique, de la politique d'immigration et de la numérisation.

Politique de la Confédération en matière de personnel qualifié à partir de 2019

La politique de la Confédération en matière de personnel qualifié est devenue une tâche politique à part entière durant la mise en œuvre de l'initiative. À la lumière des évolutions sociales et économiques actuelles, les mesures visant une meilleure exploitation du potentiel indigène demeurent nécessaires.

Le Conseil fédéral a par conséquent décidé, en été 2018, d'intégrer la politique en matière de personnel qualifié dans les structures ordinaires du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) en tant que tâche permanente. Le transfert de cette politique, qui sera exécutée par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO), ne nécessite aucun changement conceptuel.

Objectifs de l'initiative

La réalisation des objectifs de l'initiative continuera de s'articuler autour des quatre champs d'action suivants: se former de manière continue et relever le niveau de qualification pour répondre aux besoins du marché du travail, améliorer la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, créer de bonnes conditions pour l'emploi jusqu'à la retraite et au-delà, et encourager l'innovation. Ces champs d'action ont fait leurs preuves au cours des dernières années et restent pertinents. Les offices fédéraux compétents seront chargés de développer de manière systématique les mesures actuelles et futures visant à réduire la pénurie de personnel qualifié. Le SECO restera en charge de la coordination même après la fin de l'initiative ; il garantira une communication ciblée et fournira les bases de décision touchant à cette question.

Adresse pour l'envoi de questions

Fabian Maienfisch, chef suppléant de la Communication
Secrétariat d'État à l'économie SECO
Tel: 058 462 40 20

Documents

 [Rapport final sur l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié](#) (PDF, 2 MB)

Auteur

Conseil fédéral

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil.html>

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche

<http://www.wbf.admin.ch>

Dernière modification 31.08.2018

Contact

Demandes de medias

Veuillez adresser vos demandes de medias écrites à medien@seco.admin.ch

Cheffe de la Communication et porte-parole

Antje Baertschi

tél. +41 58 463 52 75

fax +41 58 462 56 00

[Courriel](#)

Chef suppléant de la Communication et porte-parole

Fabian Maienfisch

tél. +41 58 462 40 20

fax +41 58 462 56 00

[Courriel](#)

Abonnement aux news

<https://www.seco.admin.ch/content/seco/fr/home/seco/nsb-news/medienmitteilungen-2018.msg-id-73286.html>